

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 11

Artikel: Nicolas Bergier de Lausanne et la dernière des Estavayer à Moudon
Autor: Dumur, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les réclamations adressées à la Haute Diète contre la loi du canton de Vaud relative aux indemnités accordées aux anciens propriétaires de lauds non bernois. Lausanne, 1818 in-8°.

A. DE MONTET.

NICOLAS BERGIER DE LAUSANNE

ET LA DERNIÈRE DES D'ESTAVAYER

A MOUDON

(Suite)

« Le 29 juillet, mon cher époux m'a quitté au Mont, à cinq heures du matin, pour retourner à sa garnison, où il doit se tenir prêt à partir pour aller rejoindre l'armée au premier ordre. Nous avons quitté le Mont, ma cousine de Combremont, ma belle-sœur Fanchon, mes deux servantes et moi, pour venir demeurer aux Bergières, pendant l'absence de mon cher mari.

» Nous avons laissé la vieille nourrice de feu mon frère, Marguerite Margueron, dans ma maison, à Moudon, pour la garder et avoir soin du jardin. »

Il convient de donner ici une explication. M. de Pont, père, possédait à Lausanne trois maisons : celle de la place de la Palud, dans laquelle il habitait ; celle des Bergières, qui portait ainsi le nom même de la famille, et qui est située au N.-O. de la ville, sous les Belles-Roches ; la troisième, enfin, était sur la place de Saint-François. M. de Pont avait proposé à son fils de venir faire ménage avec lui, à la Palud, mais ce dernier avait préféré se fixer, momentanément du moins, aux Bergières.

C'est donc dans cette retraite, un peu écartée, que la jeune dame Nicolas Bergier allait s'installer. Elle y reçut, ce jour même et les suivants, les chars de bagage qu'on lui expédiait

de Moudon, les uns escortés de quelques soldats. Les soins de l'emménagement, qu'on nous détaille tout au long, les visites de ses nouveaux parents et de dames de la ville, sa correspondance, calmèrent un peu la tristesse et l'ennui que lui causait l'absence de son bien-aimé mari.

Mais voici que, le 4 août, la situation devient fort alarmante : M. de Pont, le père, subitement rappelé sous les drapeaux, le fait savoir à sa belle-fille et celle-ci est tout aussitôt tourmentée par les plus noires appréhensions. De Lausanne, où elle a été prendre des nouvelles, la malheureuse rentre aux Bergières « accablée plus qu'on ne peut le dire et presque mourante. Mon état, ajoute-t-elle, fit pitié à tous ceux qui me virent ce jour-là et ie crus que la nuit serait la dernière de ma vie ».

Ce n'était là heureusement qu'une fausse alerte. Le 9 août, on apprend que la paix vient d'être signée et, « dans la joie de son cœur » M^{me} Nicolas Bergier écrit à son cher époux une lettre qui dut être pleine des plus charmantes choses. Deux jours après, comme elle raccompagnait M^{mes} Gaudard et de la Fléchère du côté de la ville, on voit poindre quelqu'un qui accourt « à toutes jambes ». C'est le bien cher Nicolas, heureux aussi de retrouver sa gentille femme.

Le lendemain déjà, une malencontreuse lettre de M. de Pont, le père, rappelait le lieutenant à Moudon, où sa présence était nécessaire. Les deux époux trouvèrent trop dur de se séparer ainsi une seconde fois et, d'un commun accord, décidèrent de partir ensemble. Comme M. Bergier avait des visites à faire en ville, et qu'il fallait d'ailleurs prendre certains arrangements aux Bergières, nos deux voyageurs ne purent se mettre en route qu'à six heures du soir. On va voir que le trajet de Lausanne à Moudon, aujourd'hui si facile, l'était beaucoup moins à cette époque. Un méchant chemin, plein d'ornières, devenait la nuit un véritable casse-cou.

M^{me} Bergier nous dit, en effet, qu'elle « ne traversa le *Jurat* qu'en courant bien des risques ». Comme son mari, elle fit la route à cheval, mais « n'eut bientôt pour tout éclairage que celui de la lune. Il ne nous étoit pas d'un grand secours, dit-elle, pour éviter dans l'épaisseur du bois les branches d'arbres qui, à chaque instant, nous donnaient au visage et me décoiffaient. Mon cheval me secouoit rudement, bronchoit, se cabroit, faisoit des faux-pas continuels et aux plus mauvais endroits auroit bien voulu me jeter à terre. Celui de mon cher époux étoit par contre une rosse de pauvre espèce et refusoit d'avancer. Nous eûmes bien à souffrir durant ce désagréable voyage. Enfin, nous sommes pourtant arrivés chez nous, grâce à Dieu, sans autres accidents, entre onze heures et minuit. Je bénirai le Seigneur toute ma vie de ce qu'il nous a préservés comme il l'a fait. Dans ma maison, tout le monde étoit si fort endormi que nous restâmes demi-heure à heurter sans pouvoir nous faire entendre. Enfin, la vieille Marguerite ouvrit la porte, mais, croyant voir un fantôme, elle allait la refermer brusquement, lorsque mon cher époux l'arrêta. Nous entrâmes, mais tout avait été déménagé. Après avoir avalé une très chétive soupe, dont nous avons grand besoin, nous dûmes nous coucher dans une simple forme de lit, sans paille ni coitre. Mon habit de cheval nous servit de couverture et celui de mon époux de chevet. Cela ne nous a pas empêché de dormir jusqu'à sept heures du matin. »

Du 13 au 17 août, M. et M^{me} Bergier, qui ont pu s'organiser quelque peu dans leur château, reçoivent des visites, font des invitations et donnent à dîner à leur très honoré père et beau-père, M. de Pont, au colonel Thomasset, à MM. de Warens, Plantin, Genillat, Jean Grand¹, Israel Berger et M. Tacheron.

¹ Jean Grand (1689-1774)... qui avait épousé en 1711 Marguerite Bergier, sœur de Nicolas. Une autre sœur, Jeanne-Françoise, épousa en 1722, Rodolphe Charrière, seigneur de Senarclens.

Le 18, ils assistent au départ de la garnison de Moudon.

Le 23, les deux époux se rendent à Forel, où les gens du village, rassemblés à cet effet, les accueillent et les reconnaissent comme leurs seigneurs. Dans un petit discours, M. Bergier les engage « à vivre toujours en braves gens », puis, séance tenante, il perçoit certain laud et accorde terme pour le paiement d'autres droits féodaux. De son côté, M^{me} Bergier recommande à ses paysans de vivre en paix, dans la crainte de Dieu, et d'avoir pour son époux, qui désormais la représentera, toute la considération qu'ils ont eue pour elle et ses ancêtres. » Après avoir congédié l'assemblée, la dame et le seigneur de Forel s'en vont bras dessus bras dessous « manger quelques goffres chez le s^r Jacob Pidoux ».

De là, M. et M^{me} Bergier veulent, en passant, donner un coup d'œil à leur montagne de Brenles; ils s'y rendent par des « chemins horribles » et y arrivent rompus de fatigue. Après avoir « mangé la crème, une bonne soupe et des beignets, ils se reposent sur le foin, à la grange et, le soir, repartent pour Moudon ». Ils restent deux ou trois jours dans cette ville, expédient différentes affaires, règlent des comptes et distribuent à quelques connaissances et à leur personnel des souvenirs et de petites libéralités. Après cela ils se disposent à reprendre le chemin de Lausanne. M^{me} Bergier dit entre autres à ce sujet :

« Le 25 août 1712, jour de jeûne et d'action de grâce, nous avons été au grand prêche de M. Chatelanat. J'ai fait alors mes adieux tant aux personnes qu'à tout Moudon et surtout à ma maison que j'aurais bien voulu pouvoir emporter avec moi. Ce n'est pas sans larmes que je l'ai abandonnée. Je ne sais si mon adieu sera éternel; je prie le Seigneur de m'ôter le souvenir de ce que j'abandonne. Nous avons fait notre voyage au bruit du canon et des réjouissances par lesquelles les bailliages de Lausanne et de Morges

célébraient la victoire de Villmergen et la paix qui s'en est suivie. »

Un mois plus tard, M^{me} Bergier était appelé à déménager de nouveau, et le faisait à regret :

« Le 23 septembre, mon époux m'a menée pour la première fois à Lausanne, sur les cinq heures, du soir pour me faire voir la maison de Saint-François ¹ que nos servantes ont nettoyée. Je l'ai trouvée si laide et si obscure que le cœur m'en a saigné et que je n'ai pu retenir mes larmes. Dieu veuille que, dans la suite, je la trouve plus à mon gré. »

« Le 26 septembre, je suis encore venue à Lausanne pour ranger un peu la maison de Saint-François et y mettre de l'ordre. Elle est vide et affreuse. Mon époux a été tout le jour à la chasse. J'ai encore jeté bien des larmes. »

« Le 27 septembre nous avons quitté, avec bien du regret de mon côté les pauvres Bergières, pour venir habiter la maison de Saint-François. Je le fais avec une extrême répugnance. Dieu veuille que ce ne soit pas pour moi un triste présage. »

M^{me} Bergier, habituée à vivre dans sa maison de campagne de Moudon, au milieu de son jardin, de son verger, de ses arbres, de ses fleurs, était complètement dépaysée à la ville. Il convient d'ailleurs, pour se rendre compte de ses impressions, de rappeler que ce qu'on nomme aujourd'hui la place Saint-François était alors un triste cimetière, qui enseignait l'église et dont le mur élevé ne laissait, du côté de la rangée de maisons, qu'une rue étroite. Les tilleuls touffus de ce cimetière, les murs et la porte de ville devaient d'ailleurs assombrir les appartements.

¹ C'avait déjà été la maison de Louis Bergier (1587-1662), secrétaire baillival, et ce fut sur son emplacement et celui de deux petits bâtiments contigus, que Samuel Bergier d'Illens commença la construction de la maison actuelle, vers 1746. Son fils, Joseph-Samuel, l'acheva vers 1765. L'architecte fut G. de la Grange.

M^{me} Bergier s'accoutume toutefois peu à peu à sa nouvelle existence :

« Le 2 octobre, jour de dimanche, je suis allée pour la première fois au prêche, dans le banc de la famille Bergier. Le soir nous avons soupé chez mon beau-père. »

Mais une bien fâcheuse nouvelle arrive :

« Le 4 octobre, on m'a donné avis qu'on parloit d'ôter mon banc du temple de Moudon, ce qui m'a fort chagrinée. »

« Le 5, j'ai écrit à M. le grand ministre de Moudon pour le prier d'empêcher qu'on ôte le dit banc de sa place. »

« Le 7, M. Chatelanat ¹ m'a répondu qu'il feroit ce qu'il pourroit pour m'obliger, mais que si les personnes que je connoissois prenoient parti contre moi dans cette affaire, il n'ôsoit rien me promettre, parce qu'il ne pouvoit pas résister à leur pouvoir absolu et qu'il devoit se taire. »

Hélas, le banc que les d'Estavayer avaient possédé dans l'église de Moudon, pendant plusieurs générations, fut enlevé au commencement de novembre 1712. M^{me} Bergier écrit à ce sujet : « C'est un événement qui sera pour toujours gravé dans mon cœur et dans ma mémoire. »

Le manuscrit prend fin sur ce ton trop vite découragé. On voit que la nouvelle mariée se faisait facilement des montagnes de peu de chose.

* * *

Tandis que M^{me} Esther-Elisabeth Bergier, née d'Estavayer, écrivait son « Livre de mémoire », mais le laissait inachevé à la fin de 1712 déjà, M. Nicolas Bergier commençait, de son côté un « Grand livre de raison », le 28 juillet de cette année-là, soit le jour même de son mariage et, plus persévérant que sa femme, prenait notes sur notes jusqu'en 1731.

Ce journal, in-folio de 178 pages très serrées, passe con-

¹ Samuel Chatelanat, pasteur de Moudon de 1678 à 1724, année de son décès.

tinuellement d'un sujet à un autre, avec la seule coordination que donnent les dates. On y trouve de tout : événements de famille heureux et malheureux, naissances, mariages, maladies, décès ; gestion de la fortune ; administration intérieure ; achat de denrées et de vêtements ; comptes de fournisseurs ; transactions de toute espèce ; culture des terres ; acquisitions et ventes d'immeubles ; baux à ferme ; inventaires de récoltes ; rendement des vignes ; perception de droits féodaux ; désastres, incendies, réparations de maisons ; voyages continuels de Lausanne à Moudon, séjours alternatifs dans ces deux villes ; résumé d'observations météorologiques à la fin de chaque année ; remarques sur la situation économique du pays, etc., etc.

M. Nicolas Bergier traite tout cela avec une minutie extrême, parfois quelque peu comique à première lecture, mais qui a du moins le mérite de renseigner exactement la génération actuelle, sur des points de détail souvent intéressants.

Il est malaisé de résumer en quelques pages un livre de ce genre, d'autant plus qu'on peut trop facilement se perdre dans le dédale des faits dont il est bourré. Nous en sommes réduits à donner à titre d'exemples quelques extraits nécessairement très écourtés, et à grouper un peu les renseignements de même nature.

M. Bergier ne dit rien des circonstances particulières dans lesquelles se conclurent ses fiançailles. La première inscription de son manuscrit revient d'ailleurs sur un récit que sa femme nous a déjà fait. Nous le transcrivons néanmoins pour montrer l'excellent esprit qui animait le jeune officier :

« Le 28 juillet 1712, sous la bénédiction de Dieu, que j'ay ardemment imploré, je me suis marié à l'Eglise du Mont, à l'aage de 26 ans moins quelques jours, avec M^{lle} Elizabeth-Ester D'Estavaij, de Moudon, ma chère femme, âgée, à ce qu'elle m'a dit, de 33 ans 5 mois et quelques jours. Notre

fiancement s'est fait au dit lieu le 15 du courant, jour de sainte Margueritte. Nous avons obtenu dispense pour le cérémonial de M. de Sinner, nostre Seigneur Baillif à Lausanne, nos annonces n'ayant esté publiées qu'une fois, à cause de l'incertitude où l'on étoit à tout moment de la rupture avec les cantons de Fribourg et Soleure, comme aussi le Valey, qui seuls des cantons catholiques n'avoient pas encore pris les armes contre nos Seigneurs de Berne et leurs amis de Zurich...

» Dans cette incertitude, tous les lieux voisins, les plus exposés, ployoient bagages et mettoient leurs effets à couvert dans les lieux qui sembloient les plus sûrs. Nous avons fait de même et envoyé à Lausanne, tant par des voitures que par des soldats, tout nostre mesnage excepté quelques meubles, la maison de Moudon estant hors de la ville et par conséquent fort exposée. J'ai conduit ma femme icy, sans façon et sans aucune compagnie que sa cousine de Combremont et moy. Le lendemain, pour qu'elle pût rester librement dans ma famille pendant mon absence, puisque je devois incessamment me rendre à mon poste, nous demandâmes et obtinmes la dispense que dessus et fusmes sur le champ recevoir, au temple du Mont, la bénédiction de la main de mon oncle le ministre. Le lendemain, au point du jour, je partis et m'allay ranger à mon devoir. Veuille le Seigneur nous bénir et nostre postérité à jamais. Amen. »

Le premier établissement, aux Bergières, du jeune ménage ne devait être que provisoire. Voici ce qui explique le changement de domicile qui attriste si fort M^{me} Bergier :

« Le 29 aoust 1712, ma femme et moi, sommes venus nous établir en ville, dans la maison de Saint-François, appartenant à mon père et dont il nous a promis la jouissance gratis pour cinq ans. Il nous avait offert de le prendre lui-même et le restant de sa famille en pension dans sa maison de la Palud ; mais nous avons préféré nous arranger autrement. »

M. Nicolas Bergier était membre des deux sociétés de tir de Lausanne. Elles n'oublèrent ni l'une ni l'autre de lui réclamer le tribut réglementaire dû à l'occasion de toute noce et de tout héritage. Pour « l'échute de son mariage » M. Bergier paya 13 fl. 9 s. à la noble Abbaye des Archers et tout autant à la noble Abbaye des fusiliers. Il voulut, d'ailleurs, commémorer, pour lui-même, ce joyeux événement :

« J'ay payé, dit-il, à M. Boizot, 10 fl. pour le cachet qu'il m'a gravé et où les armes de ma femme et les miennes sont jointes ensemble¹ ».

Il songea aussi à procurer à M^{me} Bergier de petites distractions :

« Payé à maistre Vigne, menuisier, 6 fl. 3 s. pour façon d'un tric-trac des Dames, dont je luy ay fourni le bois. Il m'a fallu pour la ferrure 1 fl. 10 s., tellement que le dit tric-trac me couste, sans le bois et les dés, 8 fl. 6 deniers. »

Pour nous rendre compte du milieu dans lequel le jeune ménage était appelé à vivre, voyons un peu, en restant dans le cercle le plus restreint, de qui se composait alors la famille Bergier.

Les grands-parents vivaient encore, mais ne devaient pas tarder à disparaître de la scène l'un après l'autre :

« Le 17 novembre 1712, à 7 heures et 1/2 du soir, mon honoré grand-père, juge de nostre ville (président de la cour de justice), est mort aagé de 80 ans. Il avait été malade 2 ans 7 mois et ses facultés intellectuelles avaient baissé sur la fin de sa vie.

» Le 7 février 1713, à 10 heures et 1/2 du soir, ma grand-mère, la Juge, est morte, fort aagée, après avoir vécu près de 60 ans avec son mari, ce qui est une très grande bénédiction du Seigneur. Le 10 février, leurs enfants, savoir mon père,

¹ Ce cachet, en argent, est aujourd'hui en main de M. Théodore Bergier. Avec son étui pour la cire, artistement ciselé, c'est une pièce remarquable.

mes oncles et mes tantes, ont fait leurs partages, tant pour le maternel que pour le paternel ».

Le défunt, Jean-Pierre Bergier, dont il a été question plusieurs fois à propos de ses seigneuries du Mont, de Pont et Perey-Martin, d'Illens, était né en 1632. Il avait fait un riche mariage en épousant Françoise Abigail, fille de François Crousaz, seigneur de Corsier sur Lutry, et de Judith Cerjat. Il avait été banderet (1584), boursier et juge. On voyait ses armoiries peintes sur un vitrail dans le chœur de l'église de Saint-François¹. Il laissait 6 enfants, 4 fils et 2 filles.

L'un des héritiers de Jean-Pierre était donc Ferdinand, le père de Nicolas, qu'on appelait ordinairement M. de Pont. Dès 1683, date de son mariage, Marguerite née Beausire, sa femme, lui avait donné dix enfants, mais il était de taille à supporter toutes les charges que lui imposait cette belle famille. Avec ses trois maisons de Lausanne, ses seigneuries de Pont et Illens, ses terres dispersées de droite et de gauche, ses créances, le produit de son travail, il se trouvait, en effet, dans une situation de fortune florissante. La dot qu'il constitua à son fils Nicolas fut de 22,500 florins, ce qui, à cette époque, représentait une valeur considérable. A Lausanne, M. de Pont était, d'ailleurs, à raison des importantes charges qu'il remplit à différentes époques, un personnage. On le voit préposé au bureau des sels, membre des Deux-Cents et des Soixante, conseiller des Vingt-Quatre, grand sautier (1694), châtelain de Crissier (1699), maisonneur et haut forestier, banderet de la Palud (1718). Ses enfants, aussi bien que le public, le traitaient avec une grande déférence. En parlant de lui, M. Nicolas Bergier ne manque pas de dire : « mon honoré père ou mon très honoré père ». M^{me} Bergier faisait de même.

¹ Ces armoiries et d'autres furent enlevées de cette église ensuite de décisions de la municipalité de Lausanne du 28 août et 4 septembre 1798 et du 31 juillet 1799. — Note de M. NOTZ, archiviste.

M. de Pont avait encore devant lui une assez longue carrière à parcourir, puisqu'il ne mourut qu'en 1730, mais il se sentait déjà vieux. Il déposa sa charge de capitaine du Secours de Genève, voulant sans doute ainsi faciliter l'avancement de son fils. Voici ce que ce dernier dit à ce sujet :

« M. le collonel Lombach m'a écrit une lettre fort obligeante par laquelle il me marque que Leurs Excellences m'ont donné la Compagnie de mon honoré père qui, à cause de son aage, a donné sa démission en conseil de guerre. M. Sinner, nostre seigneur Baillif, a eu ordre de nos dits Seigneurs de m'en expédier et faire remettre le brevet qu'ils luy ont adressé pour moy gratis, ce qu'il a fait. »

Tout aussitôt, le nouveau capitaine éprouve le besoin de témoigner sa reconnaissance à son supérieur immédiat :

« Le 7 juillet 1714 j'ay envoyé, par commission, à M. le collonel Thomasset, d'Orbe, un beau mors de bride brisé coûtant 25 batz et 3 batz pour les bossettes toutes lisses. Item, le 19, une garde et assortiment d'espée d'argent, du poids de 6 onces 4 drachmes et 1/2, à un escu l'once, bon argent, bien touché et marqué par M. Glaire, l'orfèvre, à qui par consentement du susdit M. le collonel, j'avois promis une pistole marchande, soit 10 fr. de façon, tellement que la dite garniture, façon et tout, monte à 9 escus blancs et 1/2 et 3 x. »

Mais voici une opération autrement importante :

« Le 28 novembre 1714, mon honoré père m'a fait remise du bien des Bergières¹ et de la vigne de Freyde Fontannaz, soit la Chablière, appréciés à 20,000 fl. : sur quoy je luy ai livré à compte 5906 fl. 6 s. ».

¹ Ce domaine des Bergières, d'abord peu considérable et qu'on nommait *Botolier*, fut acheté vers 1580 par Jean Bergier, petit-fils de Nicod, puis successivement agrandi. En 1854, Rodolphe-Guillaume Bergier le vendit à M. Jean-Jaques Larguier.

Disons, en passant, sur ce sujet, que M. Nicolas Bergier ne tarda pas à arrondir ce domaine de franc alleu par l'acquisition de pièces enclavées. Le 9 mai 1718, il paya, en or, à Messeigneurs de la « Chambre oconomique » la somme de 50 écus blancs et 27 batz, pour le prix de la passation à record qui lui avait été accordée par les Honorés Seigneurs les Soixante, de son grand champ de Grattapaille et de celui des Collices, aux Bergières. « Le 18 mars 1726, j'ai passé, dit-il, sur les mains de M. Benjamin des Ruynes mon acte d'acquis du champ de M. le ministre de Crousaz, de la contenance de 2 poses, situé en Grattapaille, aux Bergières, joignant le mien et fort à ma bienséance, quoique fort maigre ; mais c'est pour m'arrondir et bien enfermer. »

La même année, nouvelle acquisition de 3 poses, aux Collices, sous les Roches.

M, Bergier dirigea parfois lui-même la culture de ces propriétés, mais, le plus souvent, les remit en amodiation, avec le « chalet aux bœufs ».

C'est ainsi que, par acte notarié De Illens, du 24 octobre 1720, noble et vertueux Nicolas Bergier, seigneur de Forel, capitaine au service de LL. EE. et citoyen de Lausanne, remet son bien et grangeage des Bergières, soit du Grec, à hon^{te} Henri Henneberg.

Les cinq frères de M. Nicolas Bergier étaient tous entrés au service militaire de Hollande. Il en est question quelquefois. Voici des notes relatives à l'un d'eux :

« Mon frère (Jean-Pierre) après avoir été ministre de camp dans le régiment de Villars « le temps accoustumé » est allé à Berne demander à Leurs Excellences de lui donner l'église du Mont et de Romanel. Il est revenu le 16 novembre 1713 après l'avoir obtenue. « Veuille le Seigneur bénir son ministère. Ainsi soit-il ».

« Le 3 décembre, mon dit frère a esté présenté à son église par mon oncle, le ministre et par les Seigneurs politi-

ques accoutumés, tant du château que de la ville. Le lendemain, il s'est marié avec M^{lle} Anne Bourgeois, fille de feu M. le banderet de Bourg. Le Seigneur veuille les bénir à jamais, eux et les leurs. Amen. »,

« 1719, 18 novembre. Ma belle-sœur, femme de mon frère le ministre, est morte en couche. Elle laisse quatre petites filles ».

« Le 22 octobre 1726, je suis allé à Joutans voir le malheur de l'incendie arrivé à M. le ministre du Mont, mon frère, la nuit du 18 au 19. Sa maison, meubles, grange, fourrages et toutes les prises (récoltes) ont été réduits en cendres. Ils ont pu à peine se sauver eux-mêmes, femme¹, enfans et domestiques, qui tous estoient au lict. Dieu nous garde et préserve de semblables malheurs. Faut noter que, de mon souvenir, à cette même place, un bâtiment a déjà été détruit par le feu, il peut y avoir 24 à 25 ans. Notre père fit alors l'acquisition de cette propriété et y construisit, de pied en cap, la maison et la grange qui viennent de périr... On ne devrait jamais joindre de pareilles constructions sans une bonne muraille de séparation dépassant le toit ».

Rappelons que dans cet incendie tous les registres de baptêmes et de mariages de la paroisse du Mont et Romanel furent malheureusement la proie des flammes.

Trois des sœurs de Nicolas Bergier se marièrent : Marguerite en 1711 avec M. Jean-François Grand (1689-1774); Jeanne-Françoise, le 27 juillet 1722 avec M. Rodolphe Charrière, seigneur de Senarclens ; Sara, avec M. François-Louis Bergier. Une autre sœur était morte en bas âge.

M. et M^{me} Bergier-d'Estavayer eurent trois enfans, que le grand livre mentionne de temps à autre :

« Le 25 janvier 1714, à 3 heures du matin, est né mon fils Philippe-Ferdinand, que je prie le Seigneur de toutes les

¹ M. Jean-Pierre Bergier avait épousé en secondes noces Suzanne Duteil. Il devint grand ministre de Lausanne.

puissances de mon âme, de vouloir bénir. Il a été baptisé le 7 février. Mon père a été son parrain. »

« Le 3 septembre 1715, environ les 8 heures du matin, est né mon second fils, qui a été baptisé le 27. Les parrains sont : MM. le colonel Thomasset d'Orbe, mes oncles Bergier, ministre, et Gaudard, de St-Jean. Les marraines sont : mes tantes Delaflechère, de Nyon, et les dames Bergier et Gaudard. Il a été nommé Esthienne-Jean-Gabriel. Le Seigneur veuille le bénir. Amen. »

Un troisième fils, Benjamin-Isaac, né le 21 octobre 1721 à Moudon, mourut peu après.

L'ainé de ces enfants, Philippe-Ferdinand, fournit seul une carrière complète ; nous le retrouverons plus tard. Etienne-Jean-Gabriel, le second, infirme, mourut aux Bergières, en 1730, n'ayant ainsi atteint que sa 15^e année.

Dans leur jeune âge les deux petits Bergier font à Moudon des séjours prolongés mais, paraît-il, n'y vont guère à l'école. En 1721, « l'ainé qui approche les huit années ne sait quoy que ce soit que les malices qu'il apprend avec les domestiques. » M. Bergier, qui n'a laissé ses enfants avec leur mère que par complaisance pour celle-ci, s'en repent, les envoie chez une demoiselle du Voisin, à Lausanne. Accompagnés d'une domestique, ils font le voyage dans la « litière de M^{me} de Denezy », c'est-à-dire en chaise couverte portée sur des brancards par deux chevaux, l'un devant, l'autre derrière.

En 1724, alors que ces enfants n'ont que 9 et 12 ans, les voici placés sous la discipline d'un précepteur, M. Glaire, de Cossonay, étudiant en philosophie. C'était là un système d'éducation adopté volontiers à cette époque dans les bonnes familles. Plus tard, les jeunes gens devaient sans doute voyager pour acquérir le savoir-vivre et les manières distinguées du parfait gentilhomme. Mais Philippe-Ferdinand et Gabriel n'en étaient pas encore là. Leur père s'appliquait à

choisir pour eux de bons livres : « J'ai livré, dit-il en 1725, à M. S. André, à la Palud, en présence de M. Bourgeois fils, 11 livres tournois 12 sols pour quatre volumes de la Géographie nouvelle du Sr de Chevigny, qu'il m'a fait venir de Genève, pour moi et mes enfans ». Peut-être ces derniers jetaient-ils aussi, de temps à autre, un coup d'œil sur « la Gazette », ce fameux journal, que nous avons déjà signalé en parlant du château d'Estavayer à Moudon, et qu'on retrouve encore chez les Bergier en 1727, sans autre désignation plus précise :

« J'ay payé moi-même à M. Du Thoict, le commis du bureau, 21 batz et 12 piécettes pour notre année de Gazette. »

Le Pays de Vaud était alors dans une situation économique déplorable, grâce à la manière dont il était administré, ou plutôt exploité, et au marasme complet des affaires qui en était la conséquence. Durant la période bernoise, il n'était guère question de commerce. Le peu qu'on en faisait dans les villes était frappé de droits de péage, de douane, d'ohmgeld et de restrictions les plus arbitraires. L'industrie était nulle. Seule la culture de la terre occupait la grande majorité de la population, mais elle était entravée par le régime général des dîmes, des censes, du parcours et par des habitudes invétérées de laisser-aller, d'indolence et de routine. La noblesse vivait, tant bien que mal, de redevances féodales qui allaient s'effritant. La bourgeoisie en était réduite à se disputer avec acharnement les moindres emplois municipaux.

M. Nicolas Bergier ne se rendait probablement pas compte de la raison première de tout cela, ou ne tenait pas à le dire; ce qu'il constate, c'est le fait matériel du malaise général. Il y revient sans cesse.

En 1720, pour ne pas remonter plus haut, « la misère du pays a été et est actuellement extrême ; l'argent est rare... On n'entend parler que de friponneries, de discussions, de

révestitures et autres exploits de justice, suite de cette misère du temps ».

En 1721, « la dûreté des temps augmente et s'appesantit de plus en plus... Ceux qui ont famille nombreuse ou qui ont des dettes tombent dans des embarras très fâcheux... le mal est extrême... on n'entend parler que de discussions, subhastations, banqueroutes... Le pays et les villes les plus florissantes crient de toute part ; on peut en inférer la triste situation dans laquelle se trouve un pauvre pays tel que le notre ».

(*A suivre.*)

B. DUMUR.

Correction. — M. Frédéric Barbey nous fait savoir, de Paris, que la *Gazette* mentionnée aux pages 268 et 351 n'était pas, comme nous le pensions, une *Gazette de Hollande*, mais bien la *Gazette de Berne* qui parut, en français, dès 1689 jusqu'en 1798 et dont les 40 premières années sont introuvables. Voir *Bernertaschenbuch* de 1910.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* * M. Paul Maillefer a fait paraître, il y a peu de temps, un ouvrage qui est appelé à rendre de très grands services. Il s'agit d'un **Abrégé d'histoire générale** à l'usage de l'enseignement secondaire et primaire supérieur¹. Condenser en 200 pages l'histoire universelle sans qu'elle devienne une fastidieuse liste de noms et de faits, est un tour de force que M. Maillefer a accompli avec beaucoup de succès. On lit ce résumé avec plaisir et il donne une vision nette des principaux faits de l'histoire politique et de celle de la civilisation. Des gravures bien choisies augmentent l'intérêt de ce volume qui rendra des services non seulement aux élèves de beaucoup d'écoles, mais encore aux nombreuses personnes qui désirent posséder un tableau succinct mais vivant cependant de l'histoire universelle.

¹ Lausanne, Payot & Cie, éditeurs.

